Décision n° 2014-0219
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 18 février 2014
abrogeant des autorisations d'utilisation de fréquences assignées
délivrées à diverses sociétés
pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu le code des postes et des communications électroniques, notamment les articles L.41 à L.43, R.20-44-05 à R.20-44-26 et D.406-05 à D.406-17 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l'État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 21 juin 2013 portant modification du tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu les demandes présentées par les sociétés mentionnées en annexe ;

Après en avoir délibéré le 18 février 2014 ;

Décide :

Article 1 – Les autorisations d'utilisation de fréquences délivrées à diverses sociétés pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile sont abrogées, dans les conditions précisées en annexe à la présente décision. Les fréquences attribuées par ces autorisations sont restituées.

© Autorité de régulation des communications électroniques et des postes

Article 2 - Le directeur de l'accès mobile et des relations avec les équipementiers de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée aux titulaires.

Fait à Paris, le 18 février 2014 Le Président

Jean-Ludovic SILICANI

Annexe à la décision n° 2014-0219
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 18 février 2014

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
198700524	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE	14 CAEN	2 UHF
198701857	COMMUNE DE BAYONNE	64 BAYONNE	2 VHF
198901060	NEXANS FRANCE	62 LENS	1 VHF
199106223	ELECTRIFICATION CHARPENTE LEVAGE	59 RONCHIN	1 UHF
199204557	COMMUNE DE DOUARNENEZ	29 DOUARNENEZ	2 VHF
199213011	EUROPIPE FRANCE	59 GRANDE SYNTHE	1 UHF
199404519	EUTELSAT S.A.	75 PARIS	1 UHF
199502818	SOCIETE ORNE METAUX	57 MAIZIERES LES METZ	1 UHF
199504443	DANFOSS COMMERCIAL COMPRESSEURS	69 ANSE	1 UHF
199602826	EUTELSAT S.A.	75 PARIS	1 UHF
199603038	C & A FRANCE	13 MARSEILLE	1 UHF
199703868	EUROPIPE FRANCE	59 GRANDE SYNTHE	1 UHF
200100826	COMMUNE DE LA CELLE ST CLOUD	78 LA CELLE ST CLOUD	1 UHF
200101421	MAYDAY SECURITE SAS	75 PARIS	1 UHF
200200253	UNIVERSITE D AUVERGNE CLERMONT 1	63 CLERMONT FERRAND	1 UHF
200202127	COMMUNE D ALBI	81 ALBI	2 UHF
200202127	COMMUNE D ALBI	81 ALBI	1 UHF
200402022	MAYDAY SECURITE SAS	75 PARIS	1 UHF
200501611	CAVE CANEM SURVEILLANCE SECURITE	94 ORLY	2 UHF
200601080	COMMUNE DE LIBOURNE	33 LIBOURNE	1 UHF
200701597	MAYDAY SECURITE SAS	92 COURBEVOIE	1 UHF
200900008	SAMSIC SECURITE	93 ST DENIS	1 UHF
200901207	BOUYGUES BATIMENT ILE DE FRANCE	75 PARIS	2 UHF
201000019	EUROTEKNIC	94 VILLEJUIF	2 UHF
201001561	MAYDAY SECURITE SAS	75 PARIS	1 UHF
201100339	MAYDAY SECURITE SAS	75 PARIS	2 UHF
201100837	BOUYGUES BATIMENT IDF	92 ISSY LES MOULINEAUX	1 UHF
201101671	ENTREPRISES MORILLON CORVOL	35 ST GEORGES DE GREHAIGNE	1 UHF
201201251	FRANCE GARDIENNAGE	78 VELIZY VILLACOUBLAY	1 UHF
201201560	CONSTRUCTION MAINTENANCE ET SCES	69 LYON	2 UHF
201300039	CAMPENON BERNARD CONSTRUCTION	78 ST GERMAIN EN LAYE	2 UHF
201300148	VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT	37 SORIGNY	2 UHF
201300322	EIFFAGE CONSTRUCTION	77 MOISSY CRAMAYEL	1 UHF